



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE INDRE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 21 - AVRIL 2015**

# SOMMAIRE

## 36 - Préfecture de l'Indre

### Secrétariat Général

Arrêté N °2015093-0034 - Arrêté préfectoral portant modification et prorogation de l'arrêté n ° 2014181-0001 du 30 juin 2014, portant composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

..... 1





PREFECTURE INDRE

## **Arrêté n ° 2015093-0034**

**signé par  
Alain ESPINASSE, Préfet de l'Indre**

**le 03 Avril 2015**

**36 - Préfecture de l'Indre  
Secrétariat Général  
SCIC - Service de la coordination interministérielle et du courrier**

Arrêté préfectoral portant modification et prorogation de l'arrêté n ° 2014181-0001 du 30 juin 2014, portant composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

PREFET DE L'INDRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
Service de la coordination interministérielle  
et du courrier  
Affaire suivie par Bernadette BÉCHU

**ARRETE n°  
portant modification et prorogation de l'arrêté n° 2014181-0001 du 30 juin 2014,  
portant composition du conseil départemental de l'environnement  
et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)**

**Le Préfet de l'Indre,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de la santé publique et notamment son article L 1416-1 ;

Vu le code de l'environnement et notamment le livre V ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014181-0001 du 30 juin 2014 portant modification de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du département de l'Indre (CODERST) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015089-0020 du 30 mars 2015, qui prorogait l'arrêté n° 2014181-0001 du 30 juin 2014 jusqu'au 31 mai 2015 ;

Considérant que le Conseil départemental a désigné ses représentants aux commissions et dans l'attente de la désignation des membres des autres collèges ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le mandat des membres du CODERST désignés par l'arrêté n° 2014181-0001 du 30 juin 2014 est prorogé jusqu'au 31 mai 2015.  
L'arrêté n° 2015089-0020 du 30 mars 2015 est abrogé.

**ARTICLE 2** : L'arrêté n° 2014181-0001 est modifié dans son article 2 tel que :

**Cinq représentants des collectivités territoriales** répartis comme suit :

...

⇒ deux représentants du Conseil général :

◆ Titulaire : Monsieur Gérard BLONDEAU, Conseiller départemental du canton du Blanc,

- ◆ Suppléant : M. Gérard MAYAUD, Vice-Président du Conseil départemental, Conseiller départemental du canton de SAINT-BENOIT-DU-SAULT
- ◆ Titulaire : M. Régis BLANCHET, Conseiller départemental du canton de BUZANCAIS,
- ◆ Suppléante : Mme Jocelyne GIRAUD, Conseillère départementale du canton d'ARGENTON-SUR-CREUSE.

\*\*\*

**ARTICLE 3** : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre et notifié à chacun des membres du CODERST.



Alain ESPINASSE